

# le coquesillon

Volume 18, numéro 2

8 juin 2020

## Contexte de la COVID-19 (CORONA VIRUS):

La Municipalité demeure vigilante et s'adaptera en fonction de l'évolution de la situation et des consignes émises par les autorités. Les activités et les services ne permettant pas une réduction significative des risques de propagation seront reportés ou annulés. La santé et la sécurité du personnel, des citoyens et des visiteurs demeurent notre priorité. Nous avons donc mis sur pied plusieurs mesures en lien avec les recommandations de la santé publique. Ces mesures sont instaurées graduellement selon le plan de reprise progressive des activités et services. Nous continuons à nous ajuster à la situation afin de contribuer au maximum à l'effort collectif de lutte contre la propagation de la COVID-19. Nous vous invitons à suivre le Facebook de la Municipalité et à consulter le site Web.

Nos interventions consistent à réduire les possibilités de rassemblement et à s'assurer que les mesures sanitaires soient respectés dans les endroits publics. Chaque personne qui utilise nos installations est responsable d'avoir en tout temps son désinfectant, de se laver régulièrement les mains, de respecter la distanciation sociale ainsi que les autres recommandations de la santé publique.

## CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Les prochaines séances du conseil auront lieu à la Salle Louis-Philippe-Anctil, (59, rue St-Laurent) à compter de 20 h, et ce, aux dates suivantes :

Mercredi 17 juin	Mercredi 16 septembre
Mercredi 15 juillet	Mercredi 21 octobre
Mercredi 19 août	Mercredi 18 novembre

### Le saviez-vous?

Consulter le Facebook de la Municipalité pour y trouver le lien vers la réunion et y participer de façon virtuelle !

Le projet d'ordre du jour de chacune des séances est disponible le matin même de leur tenue. Vous pouvez les consulter en allant sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : [www.sainteluce.ca](http://www.sainteluce.ca)

## PROCHAIN VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES

Les prochains versements des taxes municipales sont le **15 juillet et 15 septembre 2020**.

Étant donné la pandémie, présentement, vous ne pouvez pas vous présenter directement au comptoir du bureau municipal pour payer les taxes. Cependant, il est possible de déposer le paiement dans la boîte aux lettres à l'entrée du bureau municipal. Vous pouvez également payer votre compte dans la plupart des institutions financières et en ligne par paiement électronique ou en nous envoyant un chèque par la poste. Par contre, les cartes de crédit ne sont pas acceptées.

*Note : Veuillez prendre note qu'aucun intérêt ne sera facturé jusqu'au 31 juillet prochain.*

## TABLE DES MATIÈRES

- MOT DE LA MAIRE
- LE MOT VERT DU MOIS
- MESURES SANITAIRES (PANDÉMIE)
- COVID-19 - CITOYENS ET VISITEURS
- SOUTIEN AUX ENTREPRENEURS
- « PROPAGE L'ENTRAIDE DANS LA MITIS »
- INSPECTION ET RAMONAGE
- AVIS CONCERNANT LES CHIENS
- ÉQUIPE MUNICIPALE
- SOPFEU
- COMITÉS MUNICIPAUX
- ARROSAGE DES PELOUSES ET DES PLANTES
- AIRBNB
- PROJET DE CAMPING
- ÉVÉNEMENTS ET LIEUX PUBLICS
- MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR
- JARDIN COMMUNAUTAIRE
- PARC FRUITIER
- BIBLIOTHÈQUES
- CLUB DE L'ÂGE D'OR
- CLUB DES 50 ANS ET + DE LUCEVILLE
- TOURISME SAINTE-LUCE
- SOCCER
- CAMP DE JOUR

## JOURS FERIÉS

Veillez noter que les bureaux de la Municipalité et des Travaux publics seront fermés le **mercredi 24 juin** à l'occasion de la Fête nationale du Québec et le **vendredi 3 juillet** pour la Fête du Canada.

## URGENCES MUNICIPALES

Un service est disponible pour les urgences municipales, comme un bris d'aqueduc. Pour signaler un tel problème, vous pouvez composer le 418 732-0298. Pour un incendie ou un transport ambulancier, faites le 911.

## MOT DE LA MAIRE

Luçoises et Luçois, même si les dernières semaines ont été synonymes de changement et, pour beaucoup, d'inquiétude, je me dois de vous partager l'immense sentiment de fierté qui m'habite. J'ai pu observer la solidarité, l'empathie, la débrouillardise, l'esprit d'innovation et la résilience qui font la force de notre communauté. Les citoyennes et citoyens de notre municipalité ont su se serrer les coudes et faire face à l'adversité.

Bien que nos moyens soient limités, sachez que la municipalité demeure sensible à la situation de ses citoyens et citoyennes : c'est pourquoi nous avons décidé d'octroyer un congé d'intérêt et de pénalité sur les taxes et ce jusqu'au 31 juillet 2020. Nous avons également adapté nos procédures pour vous permettre d'assister aux séances publiques du conseil municipal sans risque pour votre santé en mettant en place des séances virtuelles auxquelles vous pouvez assister en direct et y poser vos questions.

Je profite de l'occasion pour vous rappeler plus que jamais l'importance de l'achat local. La crise actuelle liée au COVID-19 n'a pu que démontrer la nécessité de posséder des commerces de proximité dans notre communauté. C'est pourquoi je vous encourage à aller découvrir ou redécouvrir la variété offerte à Sainte-Luce ainsi que la qualité du service à l'image de notre municipalité.

Je termine en vous rappelant l'importance de respecter les mesures sanitaires gouvernementales ainsi que la signalisation mise en place dans la municipalité en lien avec la COVID-19. Puisque la situation et les directives évoluent rapidement, je vous invite à consulter régulièrement la page Facebook et le site Internet de la Municipalité pour vous tenir informé.

Prenez soin de vous et bon été à tous!



---

## VOTRE MOT VERT DU MOIS

### Sainte-Luce tournée vers l'autonomie !

En ces temps particuliers, nous entendons parler de notre résilience avec des événements de masse comme celui qui nous touche actuellement. Les notions d'autosuffisance, d'économie circulaire, d'achat local, de la qualité de notre environnement sur notre santé, prennent tout leur sens et nous prenons le virage afin d'avoir plus de pouvoir et de contrôle sur nos besoins fondamentaux. Nous augmentons notre résilience alimentaire et redevons plus autonomes.

Un retour aux sources s'effectue donc pour le mieux pour nous tous et notre environnement. Des citoyens se construisent des poulaillers, achètent des coqs à chair et des poules, d'ailleurs toute la production qui était disponible à la livraison du printemps chez les fournisseurs locaux a été vendue ! Vive les œufs frais ! C'est une excellente nouvelle qui en amène une autre : le fumier de poule est excellent pour les jardins et nous constatons que dans ce retour aux sources, les pelouses et cours arrière, voir même certaines façades avant de maison se transforment en magnifiques jardins potagers et ceci, même dans les grandes villes.

Sainte-Luce est fière d'observer que ses concitoyens contribuent à cette transformation de nos habitudes de vie et qu'ils font partie de la solution. Le livre *Demain*, de Cyril Dion, qui met bien en lumière les solutions qui existent partout dans le monde et que nous commençons à mettre en place, vous sera d'une grande inspiration pour continuer de gagner en autonomie, un pas à la fois.

Votre comité en environnement laissera 5 copies du livre *Demain* dans la boîte de partage de livres au parc des générations à Sainte-Luce, près de la rue Langlois. N'hésitez pas à le lire et à le faire circuler !

Si vous n'y avez pas encore pensé ou n'avez pas eu le temps, il est encore de temps de faire votre jardin potager. Il y a certainement un citoyen passionné de jardinage près de chez vous qui se fera un plaisir de vous conseiller pour les meilleurs résultats. Et pourquoi pas échanger des légumes ?

**Défis de cette édition !** Nous vous invitons à mettre en terre une plante comestible en bordure de votre façade avant pour partager avec vos concitoyens. Et pourquoi pas également planter un arbre fruitier ?

Bon jardinage, sans pesticide évidemment :)

Votre comité en environnement

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE MESURES SANITAIRES EN CONTEXTE DE PANDÉMIE (COVID-19)

Dès le début de la pandémie, la municipalité de Sainte-Luce a mis en place des mesures sanitaires afin de protéger les citoyens ainsi que ses employés. Celles-ci sont mises à jour selon les directives du gouvernement du Québec. Voici les informations à retenir pour les différents services de votre municipalité.

### Le bureau municipal est maintenu fermé au public

- Une directive temporaire a été mise en place le 19 mars et adoptée par votre conseil municipal le 2 avril afin de permettre au personnel d'appliquer le télétravail, d'utiliser des moyens de communication appropriés et d'instaurer des horaires flexibles afin de diminuer le nombre d'employés aux mêmes endroits. Pour communiquer avec le personnel de l'administration, nous vous invitons à communiquer au 418 739-4317.
- Pour effectuer vos paiements de taxes ou autres, il est possible de déposer vos chèques dans la boîte aux lettres située à la porte avant du 1, rue Langlois ou effectuer vos paiements par Internet ou à votre institution financière.
- Lors de la séance du 2 avril dernier, votre conseil municipal a suspendu les intérêts et les pénalités sur toutes sommes dues à la municipalité afin de venir en aide aux citoyens de Sainte-Luce pendant la période critique de la pandémie. Aucun montant d'intérêts et de pénalités ne sera calculé pour la période du 16 mars 2020 au 31 juillet 2020 inclusivement. La reprise du calcul sera effective le 1<sup>er</sup> août 2020.
- Pour les services en urbanisme, nous vous invitons à communiquer au 418 739-4317. L'inspecteur en urbanisme communiquera avec vous **dans un délai de 48 h** pour connaître vos besoins et vous pourrez transmettre vos documents s'ils s'avèrent nécessaires au traitement de votre dossier, soit par courriel ou déposés dans la boîte aux lettres située à la porte avant du 1, rue Langlois. Si une visite terrain est nécessaire nous vous demandons de respecter le 2 mètres de distanciation physique.
- Le service des loisirs est actif afin de relancer les activités permises dans le contexte actuel. Vous pouvez rejoindre le coordonnateur en loisirs au 418 739-4420, poste 4.

### Le garage des travaux publics est maintenu fermé au public

- Considérant le maintien des services essentiels (eau potable/usine de traitement des eaux usées/déneigement/entretien de la voirie) tout le personnel est resté en place. Comme recommandé, des équipes de travail fixes ont été formées afin d'éviter la contamination communautaire et d'assurer le maintien des services essentiels. Les directives adoptées le 2 avril dernier par votre conseil municipal ont été mises en place et des équipements de protection pour les mesures sanitaires sont maintenant obligatoires pour les employés afin de respecter les mesures de prévention recommandées par la Santé publique et les spécialistes en Santé et Sécurité au travail. Nous vous demandons de bien vouloir respecter le 2 mètres de distanciation sociale lorsque vous aurez à parler avec le personnel des travaux publics. Pour toutes demandes, bien vouloir communiquer au 418 739-4317 ou pour une urgence au 418 732-0298.

### La caserne incendie est fermée au public

- Le service d'incendie a mis en place dès le début de la pandémie les directives de la Santé publique en ce qui concerne les équipements de protection individuels afin de maintenir son service d'intervention sécuritaire auprès des citoyens.
- Le service de prévention est également accessible par téléphone. Pour toutes informations concernant vos installations ou pour demander un permis de brûlage, nous vous invitons à communiquer au 418 739-4317. Vous serez redirigés au préventionniste ou s'il est absent vous pourrez laisser un message dans sa boîte vocale.

### La brigade scolaire a repris du service depuis le retour en classe

- Comme vous pourrez le constater, vos brigadiers scolaires ont repris du service le 11 mai dernier avec un ajout à leur équipement, soit une visière. De plus, des consignes de sécurité leur ont été spécifiées pour effectuer leur travail adéquatement. Nous avons également peint des X au sol pour aider les écoliers à respecter la distanciation sociale de 2 mètres.

Lors de vos rencontres avec notre personnel, nous vous demandons de respecter la distanciation sociale de 2 mètres et vous conseillons fortement le port du masque ou d'un couvre-visage afin de vous protéger et de les protéger également. Votre collaboration nous permettra de maintenir nos services.

# COVID-19

## MESSAGE IMPORTANT À LIRE & CONSERVER

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

Nous sommes bien heureux de vous accueillir dans ce coin de pays que vous affectionnez. Toutefois, la situation de pandémie requiert le respect de certaines mesures afin de favoriser la santé des résidents et visiteurs.

Bien que ce ne soit pas obligatoire, nous recommandons à **toute personne arrivant de l'extérieur du Bas-Saint-Laurent de procéder à un isolement volontaire** (voir encadré). L'isolement volontaire est une manière de limiter au maximum la propagation du virus, qui peut être transmis par des personnes sans symptômes apparents.

Que vous procédiez ou non à un isolement volontaire à votre arrivée, nous comptons sur votre collaboration pour **appliquer les mesures illustrées ci-dessous** qui doivent à l'avenir faire partie de nos nouvelles habitudes de vie, en tout temps.

Merci, et bonne période estivale!



Maité Blanchette Vézina,  
Maire de Sainte-Luce

### Si vous arrivez de l'extérieur du Bas-Saint-Laurent **ISOLEMENT VOLONTAIRE RECOMMANDÉ**

Demeurez à votre résidence, en évitant les sorties dans les lieux publics, pour une période de 14 jours.

- Ne fréquentez pas les magasins, épiceries et autres lieux publics.
- N'accueillez aucun visiteur.
- Profitez de l'extérieur en demeurant sur les limites de votre terrain.

Des initiatives ont été mises en place pour vous permettre de demeurer à votre résidence, par exemple, pour faire livrer votre épicerie. Appelez la Ligne Info-Services de La Mitis (418 775-8445) pour les découvrir.

## MESURES À APPLIQUER EN TOUT TEMPS

### SORTIES LIMITÉES

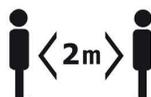
Restez chez vous autant que possible.

- Faites livrer votre épicerie et vos médicaments.
- Limitez vos sorties dans les magasins.



### DISTANCIATION PHYSIQUE

Gardez une distance de 2 mètres (6 pieds) avec les autres.



### PORT DU MASQUE

Le couvre-visage est recommandé dans les lieux publics lorsque la distanciation physique n'est pas possible.



### HYGIÈNE

Lavez souvent vos mains, pendant au moins 20 secondes, et toussiez dans votre coude.



### EN CAS DE SYMPTÔMES

Restez chez vous et contactez la ligne INFO-COVID sans frais au 1 877 644-4545.



### MERCI!

En appliquant ces mesures, vous contribuerez à garder votre milieu de vie en santé.

Pour connaître les services offerts par les entreprises, organismes et municipalités de La Mitis :

**LIGNE INFO-SERVICES : 418 775-8445**

Si vous avez des symptômes d'allure grippale, de gastroentérite ou s'apparentant à la COVID-19 :

**LIGNE INFO-COVID : 1 877 644-4545**

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Comme vous le savez, la situation de pandémie requiert le respect de certaines mesures sanitaires qui changent nos habitudes, surtout en période estivale.

Bien que ce ne soit pas obligatoire, nous recommandons l'isolement volontaire à toute personne arrivant de l'extérieur du Bas-Saint-Laurent, ou après un séjour à l'extérieur de la région. L'isolement volontaire permet de limiter au maximum la propagation du virus, qui peut être transmis par des personnes sans symptômes apparents.

De plus, nous comptons sur votre collaboration pour **appliquer les mesures illustrées ci-dessous** qui doivent à l'avenir faire partie de nos nouvelles habitudes de vie, en tout temps.

Merci, et bonne période estivale!



Maité Blanchette Vézina  
Maire de Sainte-Luce

### Si vous arrivez de l'extérieur du Bas-Saint-Laurent

### ISOLEMENT VOLONTAIRE RECOMMANDÉ

Demeurez à votre résidence, en évitant les sorties dans les lieux publics, pour une période de 14 jours.

- Ne fréquentez pas les magasins, épiceries et autres lieux publics.
- N'accueillez aucun visiteur.
- Profitez de l'extérieur en demeurant sur les limites de votre terrain.

Des initiatives ont été mises en place pour vous permettre de demeurer à votre résidence, par exemple, pour faire livrer votre épicerie. Appelez la Ligne Info-Services de La Mitis (418 775-8445) pour les découvrir.

## MESURES À APPLIQUER EN TOUT TEMPS

### SORTIES LIMITÉES

Restez chez vous autant que possible.

- Faites livrer votre épicerie et vos médicaments.
- Limitez vos sorties dans les magasins.



### DISTANCIATION PHYSIQUE

Gardez une distance de 2 mètres (6 pieds) avec les autres.



### PORT DU MASQUE

Le couvre-visage est recommandé dans les lieux publics lorsque la distanciation physique n'est pas possible.



### HYGIÈNE

Lavez souvent vos mains, pendant au moins 20 secondes, et toussiez dans votre coude.



### EN CAS DE SYMPTÔMES

Restez chez vous et contactez la ligne INFO-COVID sans frais au 1 877 644-4545.



### MERCI!

En appliquant ces mesures, vous contribuerez à garder votre milieu de vie en santé.

Pour connaître les services offerts par les entreprises, organismes et municipalités de La Mitis :

**LIGNE INFO-SERVICES : 418 775-8445**

Si vous avez des symptômes d'allure grippale, de gastroentérite ou s'apparentant à la COVID-19 :

**LIGNE INFO-COVID : 1 877 644-4545**

## SOUTIEN AUX ENTREPRENEURS POUR FAVORISER LE VIRAGE NUMÉRIQUE DANS LA MITIS

**MONT-JOLI, LE 13 MAI 2020** – La MRC de La Mitis est heureuse d’annoncer le lancement d’un programme d’accompagnement **gratuit** destiné aux entrepreneurs locaux afin de les aider à opérer un virage numérique en mode accéléré au sein de leur entreprise : Le Virage.

En cette période de pandémie, les entrepreneurs font face à plusieurs obstacles : fermeture temporaire forcée, baisse soutenue de l’achalandage, forte demande pour des services en ligne. Or, plusieurs entreprises locales n’ont pas de site web transactionnel et les étapes à franchir pour offrir une présence en ligne peuvent en rebuter plus d’un.

Avec le programme Le Virage, la MRC de La Mitis invite donc les entreprises de La Mitis à prendre le virage numérique grâce à de la formation gratuite. Des experts offriront un accompagnement personnalisé pour les guider dans l’élaboration d’un plan d’action en temps de crise et d’un diagnostic numérique. Boutique en ligne, outils collaboratifs et serveurs infonuagiques seront démystifiés pour permettre aux participants de découvrir tout ce que le monde numérique peut apporter à leur entreprise. Madame Amélie Desrochers, consultante en innovation, a été mandatée par la MRC de La Mitis pour la mise en place et la conduite de ce programme.

Les entrepreneurs et commerçants intéressés doivent manifester leur intérêt via le site [levirage.co](http://levirage.co). Ils peuvent s’y inscrire soit pour obtenir l’accompagnement gratuit ou encore, pour proposer leurs services comme expert-conseil.

Pour M. Bruno Paradis, préfet de la MRC de La Mitis, « ce projet va permettre aux entreprises locales de s’inscrire dans la réalité technologique d’aujourd’hui, une réalité davantage mise en lumière par la pandémie qui sévit. »

« L’écart se creuse avec les autres régions » affirme Mme Amélie Desrochers, consultante pour ce projet. « Même après plusieurs semaines d’existence du Panier Bleu, seulement une dizaine d’entreprises de La Mitis y sont inscrites. »

### À propos de la MRC de La Mitis

Ce gouvernement municipal est de juridiction provinciale et est dirigé par les 16 maires élus mitissiens. Il assure la planification et facilite le développement cohérent de son territoire selon les principes du développement durable, et ce, par des actions de mise en commun de services, de concertation et de service-conseil destinés aux municipalités, aux organisations et aux individus.

### À propos d’Amélie Desrochers

Entrepreneure et ex-diplomate, Amélie Desrochers a plus de 15 années d’expérience en stratégie numérique. Elle a conseillé, entre autres, ministres, PDG de grandes entreprises, artistes, entrepreneurs et gestionnaires de municipalités. Elle a également été conseillère stratégique et coach d’affaires pour les *Parcours Innovation PME Montréal et Développement Durable de la Ville de Montréal*.

- 30 -

### Source : Informations :

Léa Béland Amélie Desrochers

Responsable en communication et marketing Consultante en innovation

418 775-8445 poste 2201 | cell : 418 318-2591 438-354-1818

[lbeland@mitis.qc.ca](mailto:lbeland@mitis.qc.ca) [amelie.desrochers@gmail.com](mailto:amelie.desrochers@gmail.com)

Moisson Mitis, en collaboration avec la MRC de La Mitis et COSMOSS La Mitis, a lancé une campagne de sociofinancement sur la plateforme La Ruche. Intitulée « Propage l'entraide », cette campagne visait à venir en aide aux personnes en situation de précarité alimentaire dans La Mitis, compte tenu de la hausse fulgurante des demandes faites à Moisson Mitis depuis le début de la pandémie de COVID-19, tout en soutenant les restaurateurs locaux.

Propager l'entraide dans La Mitis - un succès aux retombées importantes!

Après seulement 20 jours, c'est 28 290 \$ (113 % de l'objectif) en don qui a été amassé, ce qui représente plus de 5 000 portions de repas prêt-à-manger. La MRC de La Mitis est fière d'avoir donné 15 000 \$ à la campagne. COSMOSS La Mitis a aussi contribué, de même que Desjardins, qui a presque doublé le montant recueilli (jusqu'à concurrence de 25 000 \$).

Les entreprises participantes sont les suivantes : L'Atelier culinaire Pierre-Olivier Ferry, Ma Cabane en Gaspésie, Capitaine Homard, Les Jardins de Métis, Le Ketch, Poissonnerie de La Mitis, Restaurant Au goût du large – Le Gaspésiana et Restaurant Normandin. Les entreprises locales qui souhaiteraient se joindre à cet effort collectif peuvent contacter Mme Kathy Laplante, conseillère au développement à la MRC de La Mitis au 418-775-8445, poste 2251.

Pour M. Gilles Dufour, directeur général de Moisson Mitis, la crise économique causée par la pandémie est bien présente dans La Mitis. « Depuis le début de la pandémie, les besoins augmentent fortement. Beaucoup de gens frappent à notre porte pour la première fois de leur vie, beaucoup de familles sont affectées par les mises à pied. »

Selon M. Bruno Paradis, préfet de la MRC de La Mitis, « Cette campagne est une façon originale d'aider les gens de notre communauté, en leur offrant des repas prêt-à-manger plutôt que des boîtes de denrées. Disons qu'en plus de propager l'entraide, c'est une façon de propager un peu de joie! »

« Cette crise, elle est aussi vécue ailleurs au Québec et ça a donné lieu à diverses initiatives », ajoute Mme Maïté Blanchette-Vézina, maire de Ste-Luce. « On a été très inspiré par celle de Moisson Estrie. On s'est dit que ce serait bien si on pouvait nous aussi, dans La Mitis, poser un geste d'entraide qui soutient notre communauté et qui aide aussi nos restaurateurs et producteurs locaux ».

C'est avec enthousiasme que Desjardins a choisi de soutenir cette cause. « Nous allons chaleureusement appuyer l'initiative en doublant le montant recueilli, jusqu'à concurrence de 25 000 \$, dans le but de témoigner notre confiance en l'élan de solidarité qui s'opère. » a mentionné M. François Paquet, directeur général de la Caisse Desjardins de Mont-Joli – Est-de-La-Mitis et porte-parole des Caisses Desjardins de La Mitis.

### **À propos de Moisson Mitis**

Moisson Mitis est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de lutter contre l'exclusion des personnes démunies, de briser leur isolement et de contrer l'insécurité alimentaire.

### **À propos de la MRC de La Mitis**

Ce gouvernement municipal est de juridiction provinciale et est dirigé par les 16 maires élus mitissiens. Il assure la planification et facilite le développement cohérent de son territoire selon les principes du développement durable, et ce, par des actions de mise en commun de services, de concertation et de service-conseil destinés aux municipalités, aux organisations et aux individus.

# MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE

## RAMONAGE DES CHEMINÉES 2020

En vertu du règlement 259-2011 de la MRC de La Mitis, vous devez, à intervalle d'au moins douze (12) mois, procéder à l'inspection et au ramonage de votre cheminée.

Tout propriétaire qui refuse l'inspection et le ramonage doit obligatoirement signer et transmettre une déclaration de refus à la municipalité avant la campagne annuelle de ramonage des cheminées. Si vous n'avez pas déjà transmis votre déclaration par le passé, vous devez remplir le formulaire ci-dessous et nous le transmettre avant le 1<sup>er</sup> juillet 2020. La campagne d'inspection et de ramonage devrait débuter cette année vers le 15 juillet 2020.

Il est recommandé de mettre un capuchon scellé permanent pour les cheminées non utilisées afin d'éviter des confusions lors des opérations d'inspection et de ramonage.

Veuillez prendre note qu'en raison des mesures et des recommandations actuelles en lien avec la COVID-19, les ramoneurs n'exécuteront pas la vidange intérieure ainsi que l'inspection et le ramonage du tuyau de raccordement et du poêle. Par conséquent la vidange intérieure devra être exécutée par le propriétaire.

Pour toutes informations supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec nous au (418) 739-4317.

Nous vous remercions de votre collaboration

DÉCOUPER ICI

**INSPECTION  
RAMONAGE**



Municipalité de Sainte-Luce  
1, rue Langlois  
Sainte-Luce (Québec)  
G0K 1P0

### DÉCLARATION D'INSPECTION ET DE RAMONAGE PAR LE PROPRIÉTAIRE OU PAR L'OCCUPANT

<input type="checkbox"/> Je soussigné(e) _____ procèderai moi-même ou par un tiers à l'inspection et au ramonage de mes installations de chauffage située au : _____ _____	
<input type="checkbox"/> Je prends l'entière responsabilité des préjudices qu'une telle déclaration peut occasionner envers ma compagnie d'assurances ou quelques organismes que ce soit advenant un incendie à ma propriété.	
Signature du propriétaire ou de l'occupant:	Date :
Signature du technicien :	Date :
Signature de l'assistant :	Date :

CE DOCUMENT N'EST PAS UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

## AVIS IMPORTANT AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS



La situation du COVID-19 change actuellement toutes nos pratiques. Il en est de même pour l'utilisation du parc à chien qui était situé derrière le bureau municipal qui nécessite une désinfection accrue s'il est utilisé. Comme il est difficile pour nous d'évaluer le besoin réel de cet espace, et comme mentionné la charge de travail associé à son ouverture en temps de pandémie est considérable et aura un impact budgétaire, nous aimerions mieux connaître vos habitudes d'utilisation de cet endroit. Pour ce faire, nous vous invitons à nous envoyer un courriel à l'adresse suivante [sainte-luce@sainteluce.ca](mailto:sainte-luce@sainteluce.ca) en mentionnant vos besoins quant aux journées et aux horaires.

Il est à noter également que nous travaillons actuellement à arrimer notre réglementation avec le règlement provincial d'encadrement concernant les chiens entré en vigueur en mars dernier. Ce nouveau règlement provincial encadre non seulement les chiens potentiellement dangereux, mais également tous les chiens du Québec afin d'assurer la protection du public. Il est à noter que ce sont les municipalités locales qui sont chargées de son application sur leur territoire. Des mesures d'encadrement, dont l'obligation pour les propriétaires de faire enregistrer leur chien auprès de la municipalité, sont stipulées dans le règlement provincial et seront mises en place prochainement.

Finalement, nous demandons la collaboration de tous les propriétaires de chiens afin qu'ils ramassent les déjections de leur animal. Le faire, c'est se mettre à la place de toutes les personnes susceptibles de marcher dedans ou d'être simplement gênées par leur présence. En tant qu'habitant d'une communauté, chacun est dans l'obligation de prendre soin des lieux publics et des lieux de passage. Une rue souillée de crottes de chien n'est agréable pour personne.

---

## ÇA BOUGE AU SEIN DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE!

C'est avec un immense plaisir que nous souhaitons la bienvenue à notre nouvelle directrice générale, madame Ginette Roy. Madame Roy succède à monsieur Jean Robidoux qui a quitté la municipalité pour relever de nouveaux défis.

Possédant plus de 25 ans d'expérience comme gestionnaire et urbaniste en milieu municipal et privé, madame Roy détient un baccalauréat en urbanisme et un MBA en affaires municipales. Nous sommes assurés qu'elle relèvera ce défi avec brio, car elle possède tous les atouts recherchés pour combler ce poste.

Nous tenons également à souhaiter la bienvenue à madame Lyne Lavoie qui occupera le poste de secrétaire-réceptionniste suite au départ à la retraite de madame Monique Chouinard, ainsi qu'à monsieur Paul Martineau qui occupe maintenant le poste d'inspecteur en urbanisme suite au départ de monsieur Sheldon Côté.

Nous remercions messieurs Robidoux et Côté pour leurs services et leur souhaitons du succès dans leurs nouveaux défis. Nous tenons également à remercier chaleureusement Monique pour ses loyaux services et à lui souhaiter une très belle retraite!

### Feux de printemps



Le printemps sera hâtif dans plusieurs régions du Québec et au Bas Saint-Laurent. En cette période de l'année, La SOPFEU doit faire face à la problématique récurrente des feux de nettoyage et de brûlage de rebuts qui génèrent, chaque année, quelque 150 incendies affectant la forêt au Québec. À cet égard, La SOPFEU nous invite à appliquer notre réglementation municipale avec rigueur en limitant la délivrance de permis de brûlage domestique. De leur côté, elle suivra la situation de près avec les autorités du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Éventuellement, elle pourrait avoir recours à une interdiction de faire des feux à ciel ouvert. Entretemps, elle nous invite à diffuser sa campagne « Au printemps, le brûlage des rebuts, c'est NON! », en invitant la population à recourir à des solutions alternatives, sécuritaires et écologiques, telles que le compostage, la collecte des résidus verts ou l'écocentre. Vous recevrez plus de détails sur cette campagne dans les prochains jours. Suite à cette recommandation, la municipalité de Sainte-Luce a pris la décision **d'interdire l'émission des permis de brûlage domestique** jusqu'à nouvel ordre pour les mêmes raisons que la SOPFEU énumérées plus bas.

### Brûlage industriel

La SOPFEU suspend également la délivrance des permis de brûlage industriel. Cette mesure est effective depuis le 1er avril prochain et demeure en vigueur pour une durée indéterminée. Cette décision vise à préserver la capacité opérationnelle de la SOPFEU en limitant les contacts avec les représentants de l'industrie, tout en limitant le nombre de feux potentiels sur le territoire québécois.

Merci pour votre compréhension.

## COMITÉS MUNICIPAUX

**CONSIDÉRANT QUE** le code municipal prévoit à l'article 82, que le Conseil peut nommer des comités composés d'autant de ses membres qu'il juge convenable, avec pouvoir d'examiner et étudier une question quelconque. Dans ce cas, les comités rendent compte de leurs travaux par des rapports signés par leur président ou la majorité de leurs membres. Nul rapport de comité n'a d'effet avant d'avoir été adopté par le Conseil à une séance ordinaire.

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil croit qu'il est souhaitable et utile de modifier les comités pour l'aider dans l'analyse de certains dossiers ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Roch Vézina, appuyé par mme Micheline Barriault et unanimement résolu que les comités suivants soient modifiés :



RÈGLEMENT ET RÉOLUTIONS *	MEMBRES DU CONSEIL
<b>La maire est membre d'office sur tous les comités</b>	
<b>COMITÉ ACHAT LOCAL</b>	Micheline Barriault Roch Vézina
<b>COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT</b>	Karine Ayotte Rémi-Jocelyn Côté
<b>COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME</b>	Karine Ayotte Micheline Barriault
<b>COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE</b>	Micheline Barriault Rémi-Jocelyn Côté
<b>COMITÉ FINANCE ET SUIVI BUDGÉTAIRE</b>	Roch Vézina
<b>COMITÉ FAMILLE ET VIE COMMUNAUTAIRE</b>	Karine Ayotte Rémi-Jocelyn Côté Gaston Rioux
<b>COMITÉ IMMOBILISATION</b>	Micheline Barriault Rémi-Jocelyn Côté Roch Vézina
<b>COMITÉ POUR LA RECONNAISSANCE ET LE SENTIMENT D'APPARTENANCE</b>	Micheline Barriault Roch Vézina
<b>COMITÉ SUR LES RELATIONS DE TRAVAIL</b>	Micheline Barriault Stéphanie Gaudreault
<b>COMITÉ SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX</b>	Micheline Barriault Gaston Rioux
<b>COMITÉ SPORTS ET LOISIRS</b>	Rémi-Jocelyn Côté Stéphanie Gaudreault
<b>COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ</b>	Rémi-Jocelyn Côté Stéphanie Gaudreault Roch Vézina
<b>COMITÉ DU SUIVI DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE</b>	Tous les membres du conseil

Il est convenu que le Conseil pourra nommer des membres non-élus à chacun des comités, selon les besoins.

En vertu du règlement R-2018-255, concernant le traitement des élus municipaux, ces comités sont considérés comme un organe municipal.

## ARROSAGE DES PELOUSES ET DES PLANTES

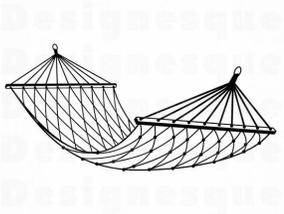
Avec la venue de l'été, nous invitons la population à respecter les règles suivantes pour l'utilisation de l'eau potable.

Tout d'abord, parlons de l'arrosage de la végétation, l'arrosage manuel, à l'aide d'un tuyau muni d'un dispositif à fermeture automatique, est permis en tout temps. Pour ce qui est de l'**arrosage distribué par des asperseurs amovibles ou par des tuyaux poreux**, il est permis uniquement **entre 20 h et 23 h**, pour les jours suivants :

- Un jour où la **date est un chiffre pair** pour l'occupant d'une habitation dont **l'adresse est un chiffre pair**;
- Un jour où la **date est un chiffre impair** pour l'occupant d'une habitation dont **l'adresse est un chiffre impair**.

Pour ce qui est des **systèmes d'arrosage automatique**, il est permis d'arroser **uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi et le jeudi**. Ces systèmes d'arrosage automatique doivent être équipés de différents dispositifs, dont un détecteur d'humidité automatique ou d'un interrupteur automatique en cas de pluie.

Pour les **nouvelles pelouses** et les nouveaux aménagements paysagers, il est permis **d'arroser tous les jours, aux heures prévues, pour une période de 15 jours**, suivant le début des travaux. Il est interdit d'utiliser un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau s'écoule dans la rue ou sur les propriétés voisines. Voici les grandes lignes du règlement sur l'utilisation de l'eau potable. Nous vous encourageons à visiter notre site Internet [www.sainteluca.ca](http://www.sainteluca.ca) pour en connaître l'intégralité.



### AIRBNB

Il est important de noter que, dorénavant, les propriétaires de la municipalité souhaitant offrir des locations à court terme de type "AIRB'N B" devront se munir d'un permis municipal à cet effet et se conformer à la Loi sur les établissements d'hébergement touristique en obtenant un numéro d'enregistrement auprès du ministère du Tourisme.



### PROJET DE CAMPING

Considérant la déclaration de la crise sanitaire par les autorités du Gouvernement du Québec, la municipalité de Sainte-Luce a pris la décision de retirer le règlement d'emprunt adopté le 10 février dernier et de remettre le projet à une date ultérieure. Le conseil municipal a préféré prioriser la mise en place des changements qui étaient nécessaires afin de vous offrir les services auxquels vous êtes en droit de vous attendre et ce, tant au niveau de nos méthodes de travail que de la disposition de notre environnement et de la relance post pandémie.



## ÉVÉNEMENTS ET LIEUX PUBLICS

### Annulations et remises :

- Fête nationale
- Vente de garage
- Marché public (2021)
- Festival du grill (2021)
- FestiSUP (2021)
- Fêtes de bénévoles (Remise)
- Rendez-vous de l'Anse
- Concours de sculptures de sable
- Les Sculpturales

### Changements :

- Promenade : On demande aux citoyens de respecter les affichages et les directives du gouvernement notamment en matière de rassemblement et d'hygiène;
- Parcs et aires de jeux : Ouverture prévue d'ici le 15 juin;
- Toilettes : Chalet des services ouvert et ouverture des autres toilettes pour le 15 juin;
- Cantine : pour l'instant, demeure fermée;
- Bar laitier : Ouvert.

La situation évolue très rapidement avec les assouplissements annoncés. Nous invitons donc la population à consulter régulièrement le site Internet de la Municipalité ainsi que la page Facebook pour être à jour en ce qui concerne les changements.

## UN CITOYEN QUI SE DÉMARQUE !

Nos plus sincères félicitations à M. Denis Ross pour l'obtention de la médaille du lieutenant gouverneur pour les aînées. L'honorable J-Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec a récemment reconnu l'engagement de M. Ross dans notre communauté. Malheureusement, en raison des mesures de distanciation sociale, la cérémonie de remise a été annulée. Nous avons donc transmis une demande au lieutenant-gouverneur pour que cette cérémonie soit reportée et non simplement annulée. De notre côté, nous soulignerons convenablement l'apport incalculable de ce bénévole pour notre municipalité dès que les rassemblements seront permis.

## JARDIN COMMUNAUTAIRE

Le jardin communautaire, au sud de la Grande Maison, a deux petites (8' x 11') parcelles qui recherchent un ou une jardinière pour l'été 2020.

Informez-vous auprès de Mathieu Truchon, *coordonnateur des loisirs* :

418 739-4420, poste 4

[mathieutruchon@sainteluce.ca](mailto:mathieutruchon@sainteluce.ca)

## Parc Fruitier

à Luceville



### Appel à la population

Les jardins communautaires de Sainte-Luce débiteront cet été, les travaux d'aménagement d'un parc fruitier sur la rue Saint-Antoine, dans le secteur Luceville. Pour se faire, nous sommes à la recherche de plants d'arbres et d'arbustes fruitiers.

**Espèces recherchées:** pommier, poirier, prunier, amélanchier, sureau noir, argousier, abricotier, cerisier, noisetier, bleuetier, framboisier, mûrier, groseillier, gadellier, cassissier, camerise, vigne, etc.

Nous accepterons aussi des fleurs vivaces pour enjoliver le parc et attirer les insectes pollinisateurs. Nous recueillerons les plants à l'automne pour la plantation. Si vous voulez faire un don de plants, ou si vous désirez vous impliquer dans le projet, contactez Charline Giffard au 418-739-5350 ou au [giffardc@globetrotter.net](mailto:giffardc@globetrotter.net).



les jardins communautaires de  
**Sainte-Luce**

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DU SECTEUR LUCEVILLE

Aux abonnés de notre secteur,



Suite au confinement, la bibliothèque municipale ouvrira :

**le mardi - 9 juin et le 16 juin de 13 h 30 à 16 h 30**

**le mercredi - 10 juin et le 17 juin, de 19 h à 20 h 30**

Lors de cette période d'ouverture, nous recueillerons seulement les livres empruntés.

Il n'y aura pas de prêt de livres étant donné que la bibliothèque sera relocalisée à la salle Louis-Philippe-Anctil à la fin de l'été. Il nous faudra préparer le déménagement (placer les volumes dans des bacs, vider bureaux et étagères).

Durant la période estivale, la bibliothèque sera fermée quelques semaines, en accord avec la Municipalité et l'ouverture du nouveau local s'effectuera à l'automne 2020.

Si vous ne pouvez retourner vos livres empruntés lors des heures d'ouverture ci-haut mentionnées, il vous sera possible de les déposer à l'édifice municipal au 1, rue Langlois, à Sainte-Luce. Merci de votre attention !

Nous vous souhaitons un bel été tout en respectant la distanciation.

Au plaisir de vous revoir !

Les bénévoles de la bibliothèque municipale du secteur Luceville

Nancy Forrest, Guylaine Lévesque, Rachel Fortin, Denise Dionne, Annie Bérubé, Micheline Bourgoïn, Claire Gagnon, Claire Paquet, Louise St-Laurent, Nicole Fournier, Kathleen Grand-Maison et Martine Plante, responsable.



## Réouverture « partielle » de la bibliothèque du secteur Sainte-Luce

C'est avec plaisir que nous vous annonçons la réouverture partielle de la bibliothèque le dimanche 7 juin. Cette réouverture se fera selon les consignes du gouvernement du Québec relatives à la santé publique.

### En bref :

Ouverture les dimanches de 10 h à 12 h.

Les usagers ne peuvent circuler dans l'ensemble de la bibliothèque pour l'instant, seulement dans la zone du comptoir de prêts.

Pour faciliter la distanciation dans cette zone, un seul ménage (occupants d'une même adresse) pourra être présent à la fois. Premier ménage arrivé, premier ménage servi.

Les usagers déposent eux-mêmes les livres qu'ils retournent à la bibliothèque sur un chariot dédié. Les livres retournés seront mis de côté pour une quarantaine de 3 jours avant d'être disponibles pour le prêt.

Seul le personnel de la bibliothèque est autorisé à aller chercher des documents dans les rayons de la bibliothèque.

Idéalement, les usagers devraient utiliser Internet pour consulter le catalogue de l'ensemble des livres présents à la bibliothèque (054 — Sainte-Luce) à l'adresse suivante : [www.reseaubibliobsl.qc.ca](http://www.reseaubibliobsl.qc.ca) (onglet : Catalogue Simb@)

Les réservations seront faites par courriel ou par téléphone et on vous contactera pour que vous puissiez récupérer vos livres.

Il existe un service de « demande spéciale » : les usagers peuvent commander un livre (un livre à la fois) qui n'est pas présent à la bibliothèque. C'est gratuit, la commande peut être faite par courriel, au téléphone ou sur place.

Il est toujours possible d'emprunter gratuitement des livres numériques, si vous êtes membre de la bibliothèque à l'adresse Internet : [www.reseaubibliobsl.qc.ca](http://www.reseaubibliobsl.qc.ca) (à l'onglet : Livres numériques)

Courriel de la bibliothèque : [biblio.luce@crsbp.net](mailto:biblio.luce@crsbp.net) et téléphone avec répondeur : 418 739-4420, poste 8.

**Vous n'êtes pas abonnés à la bibliothèque ou vous avez besoin d'aide ou d'accompagnement ? Écrivez-nous par courriel ou appelez-nous et nous prendrons rendez-vous pour vous aider.**

Les bénévoles de votre bibliothèque du secteur Sainte-Luce

---

## Club de l'Âge d'Or de Sainte-Luce

L'été que nous avons devant nous, dont nous nous souviendrons longtemps, sera probablement bien différent de ceux que nous avons vécus jusqu'à maintenant.

Le Club de l'âge d'Or de Sainte-Luce vous suggère d'aborder positivement tous ces événements qui chamboulent notre quotidien. Et pourquoi ne pas en profiter pour changer nos habitudes, trouver d'autres façons de faire, d'autres passe-temps, d'autres centres d'intérêt. C'est le temps d'essayer...

Profitons du beau temps qui passe tout en respectant les consignes. Il y va de notre santé.

Bonnes vacances!

## Club des 50 ans et plus de Luceville

67 rue St-Pierre Est  
Ste-Luce, G0K 1P0  
Tél : 418 739-3820



### M. Denis Ross, récipiendaire de la Médaille du Lieutenant-Gouverneur pour les aînés

Tous connaissent Denis, qui a été président du Club des 50 ans et plus de Luceville de 2007 à 2016. Il a été ouvert aux demandes de ses membres en organisant des activités pour le club et des activités interclubs dans la Mitis. Il a été et demeure présent pour les organisations du club et des clubs environnants. Merci beaucoup ! On aura l'occasion de célébrer cela. Félicitations Denis, tu le mérites bien.

### Le Club a eu sa licence de bingo récréatif

Le Club offrira 2 fois l'an des déjeuners suivi d'un bingo. Publicité à venir.

### Reprise des activités

Nous attendons la permission de la Municipalité et de la santé publique pour poursuivre nos activités. Mentionnons la tenue de l'assemblée générale annuelle 2019, la pétanque extérieure, la poursuite des cours de conversation anglaise et le début des cours de photos sur tablette et des médias sociaux.

### Projet Nouveaux Horizons 2019

Nous avons reçu une subvention pour l'aménagement de parcs urbains dans le secteur Luceville. On prévoit l'achat de bancs publiques, poubelles et aménagements paysagers qui se réalisera en cours d'été.

Pour information, contactez :

Sonia D'Anjou 418 739-4228 ou Rachel Fortin 418 896-3077

Merci et bienvenue à tous.

---

## TOURISME SAINTE-LUCE

**Sainte-Luce, le 27 mai 2020** – Tourisme Sainte-Luce annonce aujourd'hui à la population ainsi qu'aux visiteurs que ses activités habituelles prévues cet été, soit le 33<sup>e</sup> Concours de sculptures de sable ainsi que les Sculpturales, n'auront pas lieu. Cette décision a été prise suite à la demande du gouvernement du Québec d'annuler toutes activités qui occasionnent un rassemblement jusqu'au 31 août 2020.

« Le conseil d'administration ainsi que les bénévoles étaient très motivés face aux nouveautés prévues cet été. La situation actuelle demeure cependant une priorité pour la santé et la sécurité de tous. » mentionne Louise Ringuet, présidente de Tourisme Sainte-Luce.

Le conseil d'administration ayant à cœur le bien-être des citoyens et connaissant bien le dynamisme de cette population, le plan initial sera modifié pour l'été afin de présenter une belle nouveauté.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet et ce, pendant tout le mois, toute la population de la Municipalité de Sainte-Luce est invitée à participer au concours **Sculptez nous un petit bonheur!** À l'aide de matériaux recyclés ou du bois de mer, construisez votre sculpture devant votre maison. Faites-nous sourire, faites-nous un bonheur, soyez créatif! Tous les détails de cette belle activité vous seront dévoilés sous peu et un groupe Facebook sera créé pour présenter les œuvres de tous durant tout le mois de juillet.

<b>Source et information :</b>	Louise Ringuet Présidente 418 730-9464 cdt.sainteluce@gmail.com
--------------------------------	--



# SOCCER QUÉBEC

Soccer Québec a annoncé jeudi le 4 juin, la relance des activités de soccer pour la saison 2020. Les activités devront évidemment se conformer aux exigences du guide de relance publié le 14 mai dernier. Voici donc les phases prévues pour la relance :

## Phase #1 :

Groupes d'entraînement selon des petits groupes d'entraînement (8 pour les U7-U8, 12 pour les U9 à U12 et 15 pour les U13+)  
La distanciation sociale de 2 mètres s'applique.

Normes sanitaires strictes :

- Lavage de main
- Désinfection du matériel
- Corridors de sécurité
- Un ballon fourni par le joueur
- etc.

On se consacre sur le joueur :

- Technique individuelle
- Coordination
- Agilité
- Cardio

Aucune opposition possible

**Les petits U4-5-6 ne peuvent participer à cette phase**

Les groupes sont fixes et ne peuvent changer

Aucune date n'est encore prévue pour ce qui est de la mise en place des phases 2, 3, 4 et 5. Toutefois, selon l'annonce de la Ministre Charest, les matchs pourraient reprendre vers la fin juin... À suivre !

## CLUB DE SOCCER DE SAINTE-LUCE

Les activités du Club de soccer de Sainte-Luce pourraient reprendre le **22 ou 29 juin** selon nos avancements du plan de relance pour la **phase 1**.

Veuillez remplir de le formulaire d'inscription ([https://ssl.pqm.net/gestions/files/formulaire\\_inscription\\_web\\_2020.pdf](https://ssl.pqm.net/gestions/files/formulaire_inscription_web_2020.pdf)) et le retourner au [mathieutruchon@sainteluce.ca](mailto:mathieutruchon@sainteluce.ca).

Nous communiquerons avec vous par courriel avec les gens inscrits !

\*Les frais d'inscriptions seront ajuster à la baisse (en dessous de 100 \$).

Pour les costumes, seulement les nouvelles joueuses et les nouveaux joueurs du clubs y auront accès. Les jeunes dont le costume est rendu trop petit pourront y avoir accès également. Pour le reste, vous pourrez utiliser ceux de l'an dernier.

**\*\*Rappel qu'il n'y a pas d'activités pour les U05-U06 pour la phase # 1. Toutefois les inscriptions sont prises et nous communiquerons avec vous dès qu'il est possible d'entamer les activités.**

Voici les catégories en fonction des années de naissance :

U05 (timbits) : 2015  
U06 (timbits) : 2014  
U07 : 2013  
U08 : 2012

U09 : 2011  
U10 : 2010  
U11 : 2009  
U12 : 2008

U13 : 2007  
U14 : 2006  
U15 : 2005

\*Ajouter F ou M au nombre (ex. : U08F)



## Phase #2

Même chose que phase 1, mais intégration de l'opposition (1 vs 1, 2 vs 2, 3 vs 3) à l'intérieur des groupes

## Phase #3

Entraînements réguliers permis

Matchs réguliers permis

En quelque sorte le retour à la "normale" du secteur récréatif.

**Les petits U4-5-6 sont alloués à reprendre l'entraînement**

## Phase #4

Matchs régionaux permis

## Phase #5

Matchs provinciaux permis

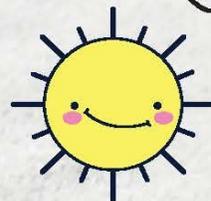
Source : Soccer Québec



# Inscriptions du Camp de jour de Sainte-Luce



29 juin au 14 août 2020



## Camp de jour

- Clientèle: Enfants de 5 à 12 ans résidents de Sainte-Luce
- Lundi au vendredi de 9h à 16h
- Centre Gabriel-Nadeau, 1 rue Langlois

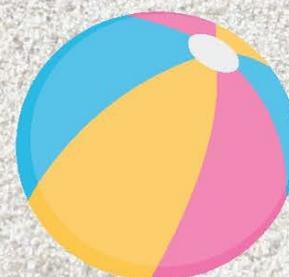
## Service de garde

- Lundi au vendredi
  - 7h30 à 9h et 16 h à 17h30



## Inscriptions

- À partir du 15 juin (8h)
- Inscriptions en ligne sur la plateforme Qidigo:  
<https://www.qidigo.com/u/Municipalite-de-Sainte-Luce>
- Inscriptions à la semaine
- Nombre de places:
  - 5-8 ans: 30 places
  - 9-12 ans: 30 places
- Tarifs:
  - 31,50\$/semaine pour le camp de jour
  - 40\$/semaine pour le service de garde
- Rabais:
  - Deuxième enfant: 15%
  - Troisième enfant et + : 20%



**MATHIEU TRUCHON, COORDONNATEUR DES LOISIRS**

(418)739-4420 poste 4  
Courrier électronique: mathieutruchon@sainteluce.ca